

Annexe 1.23

Chronologie des droits autochtones au Canada

Octobre 1763 : Par une Proclamation royale, le roi George III reconnaît qu'il est nécessaire que les Premières nations donnent leur consentement chaque fois qu'ont lieu des négociations relatives à leurs terres. —————>



1876 : L'Acte des Sauvages [qui deviendra en 1951 la *Loi sur les Indiens*] est établi et régit de nombreux aspects de la vie des membres des Premières nations, de leur naissance à leur mort. Au fil du temps, cette loi connaît de nombreuses modifications et débats. Les bandes indiennes sont créées, et le gouvernement fédéral prend des décisions concernant le déménagement des collectivités et l'établissement des réserves. Divers traités concernant les terres, les ressources naturelles et les droits des Autochtones sont négociés par la Couronne afin de permettre le peuplement européen du territoire canadien. Le gouvernement fédéral n'a pas toujours respecté les conditions de ces ententes dans son administration et sa gestion des terres et des biens des Indiens.

Février 1870 : Après avoir déclaré leur intention d'avoir leur propre gouvernement, les Métis mettent sur pied un gouvernement provisoire au Manitoba et élisent Louis Riel comme président.

Mai 1870 : Un bon nombre de demandes des Métis sont reconnues dans la *Loi sur le Manitoba*, selon laquelle l'ancien district d'Assiniboia devient le Manitoba, la cinquième province de la nouvelle confédération du Canada.

Avril 1874 : Le député Louis Riel est expulsé de la Chambre des communes à Ottawa. Un mandat d'arrestation est émis contre lui pour son rôle dans l'exécution de Thomas Scott au Manitoba.

1880 à 1996 : La *Loi sur les Indiens* est modifiée pour donner la responsabilité de l'éducation des enfants indiens à des pensionnats en grande partie dirigés par l'Église. La loi exige la présence obligatoire des enfants de statut indien de moins de 16 ans dans ces écoles résidentielles jusqu'à l'âge de 18 ans. Il y a eu 130 pensionnats au Canada; la plupart ont cessé leurs activités au milieu des années 1970. Le dernier pensionnat dirigé par le gouvernement fédéral au Canada a fermé ses portes en 1996.

1884 : La cérémonie autochtone du potlatch devient illégale en vertu de la loi. —————>



1885 : Début de la Rébellion du Nord-Ouest en mars lorsque Louis Riel établit un gouvernement provisoire en Saskatchewan. Le 16 novembre, Louis Riel est pendu pour trahison.

1893 : Duncan Campbell Scott devient le surintendant général adjoint du ministère des Affaires indiennes. Son objectif avoué est d'assimiler tous les Indiens à la culture britannique. Il dirige le Ministère jusqu'en 1932.

Septembre 1924 : Le gouvernement du Canada refuse que la Confédération des Six-Nations continue à agir en tant que gouvernement traditionnel des Iroquois dans la réserve des Six-Nations en Ontario.

1951 : Les lois sont modifiées pour reconnaître les membres des Premières nations comme des personnes. Jusqu'à cette année, les lois fédérales définissaient une personne comme étant un « individu autre qu'un Indien ».

Janvier 1958 : James Gladstone de l'Alberta devient le premier sénateur autochtone au Canada. —————>

Mars 1959 : Le gouvernement ordonne à la Gendarmerie royale du Canada d'expulser les chefs iroquois traditionnels et les mères de clan de leur lieu de réunion dans la réserve des Six-Nations en Ontario.

1960 : Les Autochtones obtiennent le droit de vote sans restrictions. Avant cette date, ils devaient renoncer à leur statut d'Indien sous la loi s'ils voulaient voter.



Décembre 1969 : Le gouvernement canadien établit une Commission des revendications des Indiens pour traiter des revendications territoriales.

Janvier 1973 : La Cour suprême du Canada stipule que la Première nation des Nisga'as en Colombie-Britannique ne détient aucun droit ancestral sur la vallée de la rivière Nass.

Février 1973 : Les Premières nations obtiennent le contrôle de l'éducation dans les écoles sur les réserves.

Février 1973 : Le premier ministre Pierre Trudeau rencontre les chefs du Yukon et accepte de négocier les revendications territoriales —————>



Août 1973 : La Cour suprême déclare qu'une femme indienne inscrite perd son statut autochtone en épousant un Indien non inscrit.

Mars 1974 : La Cour d'appel de la Colombie-Britannique émet une décision selon laquelle les enfants des Indiens inscrits ne perdent pas leur statut d'Indiens inscrits s'ils sont adoptés par des parents autochtones qui ne sont pas visés par un traité.

Septembre 1974 : Les États-Unis déclarent que les Autochtones nés au Canada ont le droit de circuler librement entre le Canada et les États-Unis sans avoir à s'inscrire à la frontière et sans avoir à obtenir un visa.

Mars 1975 : Pour la première fois, une majorité autochtone est élue à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Janvier 1976 : Le premier centre de droit autochtone au Canada ouvre ses portes à l'Université de Saskatchewan.

Décembre 1978 : Le gouvernement du Québec promet de protéger les droits et les cultures des peuples autochtones si la province se sépare du reste du Canada.

Juillet 1979 : Certains chefs autochtones se rendent en Grande-Bretagne pour protester contre le rapatriement de la Constitution et demandent que le Canada respecte l'engagement de la Couronne britannique envers les peuples autochtones.

Mars 1980 : Les Mohawks de la baie de Quinte, en Ontario, présentent au gouvernement canadien une demande pour maintenir leur gouvernement traditionnel.

Mars 1981 : Les peuples autochtones de l'Ontario obtiennent le droit de mettre en place leurs propres services de police communautaire.

Juin 1981 : Des manifestants autochtones partent du Manitoba et entreprennent une marche de 2 400 kilomètres jusqu'en Ontario afin de sensibiliser la population sur les droits des Autochtones vivant hors des réserves.

Avril 1982 : La Grande-Bretagne remet au Canada sa propre constitution. Celle-ci reconnaît et affirme les droits ancestraux et les droits issus des traités.

Juin 1982 : L'Assemblée des Premières nations décide que le 21 juin sera la Journée de solidarité nationale pour tous les peuples autochtones. →



1984 : Les Premières nations du Yukon et le gouvernement fédéral concluent une entente sur les revendications territoriales.

Janvier 1988 : Ouverture d'une exposition d'objets d'art autochtones de très grande valeur au musée Glenbow, à Calgary.

1990 : Les agents de la Sûreté du Québec tentent de démanteler un barrage routier établi par un groupe de Mohawks de la collectivité de Kanesatake, près de Montréal. Les Mohawks ont érigé ce barrage pour empêcher que la ville avoisinante d'Oka agrandisse son terrain de golf sur des terres que les Mohawks considèrent leur propriété. Cela donne lieu à un siège armé de 78 jours impliquant les Mohawks, la Sûreté du Québec et, par la suite, les Forces canadiennes.

1990 : Les Premières nations du Yukon et le gouvernement fédéral signent une entente définitive relative aux revendications territoriales, qui garantira aux Premières nations le contrôle de leurs terres ancestrales, un appui financier et les droits aux ressources naturelles.

1990 : La Cour suprême déclare que la Fédération des Métis du Manitoba peut procéder avec une revendication territoriale concernant la région de la vallée de la rivière Rouge, qui leur avait été promise dans les années 1870.

1990 : La Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse affirme que les Mi'kmaq de cette province possèdent le droit constitutionnel de chasser et de pêcher pour leur subsistance, sous réserve qu'ils respectent les lois concernant la conservation des espèces. →



1990 : La Cour suprême du Canada émet une décision qui confirme les droits constitutionnels des Premières nations au Canada de pêcher pour répondre à leurs besoins, pour des fins sociales ou pour des cérémonies, en respectant les lois concernant la conservation des espèces.

1991 : Le premier ministre Brian Mulroney met sur pied la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) qui a pour mission de régler toutes les revendications territoriales d'ici l'an 2000.

Mai 1993 : Le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Canada signent l'entente cadre définitive relativement aux revendications territoriales.

août 1993 : L'Assemblée générale des Nations Unies proclame les années 1995 à 2004 Décennie internationale des populations autochtones.

Novembre 1995 : Elijah Harper, un député fédéral cri provenant du Manitoba, organise la première Assemblée sacrée. Il s'agit d'une rencontre entre les chefs spirituels autochtones et non autochtones au Canada.

Mars 1996 : Le Canada, Terre-Neuve et le Labrador ainsi que la nation innue signent un important accord relativement à une revendication territoriale. Les négociations ont débuté cinq ans auparavant.

Juin 1996 : Le 21 juin devient Journée nationale des Autochtones.

Novembre 1996 : Après cinq ans d'audiences et de travaux de recherche, le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) est présenté devant le Parlement du Canada.

1996 : Les Nisga'as de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada conviennent d'un accord de principe concernant leurs revendications territoriales.

Janvier 1998 : Le gouvernement du Canada présente des excuses aux Autochtones qui ont été victimes du système des écoles résidentielles. Le gouvernement reconnaît son rôle dans la création et l'administration de ces écoles et annonce qu'une somme de 350 millions de dollars sera offerte et administrée par la fondation autochtone de guérison.

4 août 1998 : Déroulement d'une cérémonie pour célébrer la conclusion de l'entente définitive du Traité des Nisga'as. Ce traité est le premier à être conclu en Colombie-Britannique depuis 1899 et la conclusion des efforts déployés par les Nisga'as depuis 112 ans pour reconquérir certaines terres traditionnelles. Selon l'entente, les Nisga'as recevront environ 2 000 kilomètres carrés de terres dans la vallée de la rivière Nass, des droits de surface, des droits sur les ressources du sous-sol ainsi qu'une partie des ressources du saumon provenant de la rivière Nass. Les Nisga'as mettront sur pied leur propre gouvernement central.

1^{er} avril 1999 : Création du gouvernement du Nunavut (le plus récent et le plus vaste territoire du Canada).



À noter que ces événements ne représentent pas une histoire exhaustive des droits autochtones au Canada. Les dates sélectionnées présentent quelques jalons historiques concernant l'assimilation, l'affirmation culturelle et les demandes d'autodétermination des Autochtones du Canada. Pour une chronologie plus complète, consulter le site des Affaires indiennes et du Nord Canada, Carrefour Jeunesse, Histoire :
http://www.ainc-inac.gc.ca/ks/4010_f.html